



## Les différents services de DOKI : Bilan de compétences

**Vous êtes un particulier, en poste ou hors poste, en train de vous interroger sur votre avenir professionnel.  
Vous ressentez le besoin de faire un Bilan de Compétences financé par votre CPF, un OPCO, l'AIF, vous-même ou votre entreprise.**

**Imaginez-vous à la fin de votre Bilan de Compétences.**

- Vous avez fait le point sur votre parcours professionnel. Vous avez revisité votre passé pour vous projeter dans l'avenir.
- Vous avez identifié vos compétences, vos belles réalisations, vos valeurs, vos forces, vos envies, ... Vous vous connaissez mieux, vous savez ce que vous voulez.
- Vous avez défini votre projet professionnel et vous l'avez confronté à la réalité et à votre ambition pour vous assurer qu'il soit réalisable.
- Vous avez établi votre plan d'actions pour que votre objectif soit atteint dans le délai que vous vous êtes donné. Vous avez commencé à le mettre en œuvre.

**Compte tenu des possibilités de financement public, le Bilan de Compétences est encadré par la loi :**

« Permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » (Article L6313-4 du Code du travail).

**Durée maximale de 24h sur une période de 3 à 6 mois :**

- 14h avec le consultant , soit 7 à 9 séances de 1h30 à 2h, en face à face, en présentiel.
- 10h de travail personnel du client entre chaque séance, et pour la finalisation de la synthèse écrite.

Il se déroule en **3 phases** :

- **Phase préliminaire** : Clarification des attentes et objectifs du client pour ce bilan. Construction de l'alliance de travail entre le client et son coach.
- **Phase d'investigation** : Travail sur les critères d'épanouissement et de succès du client. Définition de son excellence. Exploration du champ des possibles. Formalisation du projet choisi et réalisable par le client. Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre.
- **Phase de conclusion (avec synthèse écrite)** : Rédaction et validation du document de synthèse avec le client.

**+ Un entretien de bilan à 6 mois.**

Pour les bilans de compétences, je travaille en sous-traitance avec des cabinets partenaires certifiés Qualiopi (conditions définies par le décret du 28 décembre 2023).